



ATELIERS

autour de l'exposition *Qu'est-ce qu'on mange ?*

du samedi 21 septembre 2019 au 20 mars 2020
aux Archives départementales des Vosges

- Cinq continents dans mon assiette !

Cet atelier fait partie de la visite de l'exposition. Un jeu de cartes magnétiques permet de découvrir l'origine géographique des fruits et légumes que nous mangeons aujourd'hui. L'occasion d'apprendre que la majorité de ces aliments provient historiquement d'autres continents.



- Je grignote, tu grignotes...



Les goûters sont souvent sucrés, voire trop sucrés. L'atelier propose de découvrir les ingrédients de différents produits conditionnés et de connaître leurs compositions. Les produits sucrés sont souvent considérés comme une famille d'aliments, mais sont-ils vraiment nécessaires et quels sont leurs effets sur la santé ? Comment mieux équilibrer ses goûters ?

- Les objets mystères

Les enfants sont amenés à découvrir dans une vitrine de l'exposition 5 objets mystérieux en lien avec la cuisine. A quoi ont-ils pu bien servir ? Chacun imagine, décrit, écrit et expose son hypothèse avant de découvrir la vraie utilisation. Quels objets d'aujourd'hui les ont remplacés ?



- Qui mange quoi ?



A partir de photographies de familles de 15 pays différents posant devant la nourriture consommée pendant une semaine, les enfants s'interrogent sur leur propre mode alimentaire. La comparaison de ces images permet de lancer le débat sur différents sujets : l'équilibre alimentaire ; l'alimentation, reflet du niveau de richesse ? manger ou ne pas manger de viande ? production des déchets ; ...

- **Pour réserver votre visite : 03 29 81 80 70**

Il est possible de visiter cette exposition avec une classe sur réservation. Compter 1 heure de visite, avec possibilité supplémentaire de s'inscrire à un atelier et de visiter les Archives départementales.

- **Pour aller aux Archives départementales des Vosges :**

Adresse : 4 avenue Pierre Blanck, parc économique du Saut-le-Cerf, 88000 Epinal



- **Pour bénéficier d'une subvention auprès du Conseil départemental des Vosges :**

Le Conseil départemental peut accorder aux établissements scolaires du 1^{er} degré une aide correspondant à 50 % de la facture de transport. Faire une demande en passant par l'IEN de votre circonscription.